

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF850

présenté par
Mme Vignon, Mme Khattabi et M. Vignal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.